

Délibération DEL-CC-2023-174

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 7 NOVEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le sept novembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (63)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Jany BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Freddy ENOND, Pascale FERCHAUD, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAIS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAUT, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU  
Sophie BESNARD par Jany BOISSONNOT, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND, suppléants

**Pouvoirs (5)** : Thierry MAROLLEAU À Maryse NOURISSON-ENOND, Jean Claude METAIS À Emmanuelle MENARD, Bérangère BAZANTAY À Marie JARRY, Julie COUTOUIS À Serge BOUJU, Jean-François MOREAU À Anne-Marie BARBIER

**Absents (12)** : Thierry MAROLLEAU, Jean Claude METAIS, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Stéphanie FILLON, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU

**Date de convocation** : 01-11-2023

**Secrétaire de séance** : Madame Cécile VRIGNAUD

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Cession d'une portion de voirie sise ZAE de la Gare à Mauléon

Annexe : plan

**Vu** la délibération conseil communautaire du 03/10/2023 décidant de soumettre le projet de déclassement d'une portion de l'ancienne voie départementale D353 à l'enquête publique ;

**Vu** la délibération conseil communautaire du 07/11/2023 relative à la désaffectation et au déclassement de la portion de voirie concernée.

Dans le cadre de son projet d'extension, l'entreprise TRANST AUBINAIS souhaite acquérir, via la SCI LE GUE représentée par M. Hughes AUMOND, une portion de voirie sise zone d'activités de la Gare à Mauléon.

Cette partie de voirie constituait une dépendance du domaine public routier de la communauté d'agglomération et a donc été déclassée afin de rendre possible la cession.

MODALITES ET CONDITIONS DE CESSIION DE LA PARCELLE CONCERNEE :

Identification :

Portion de l'ancienne voie départementale D353 d'une longueur d'environ 150 mètres et d'une surface d'environ 1500 m<sup>2</sup>\* sise zone d'activités économiques de la Gare à Saint-Aubin de Baubigné - Mauléon. L'emprise recouvre l'assiette de la route et les accotements (voir plan annexé).

\* La superficie exacte de l'emprise foncière objet de la présente ne sera connue et réputée exacte qu'après réalisation par un géomètre expert du bornage de cette emprise, d'une modification du parcellaire cadastral et du procès-verbal de délimitation.

Prix de cession :

-7500 € net vendeur

Conditions particulières :

- L'ensemble des frais d'acte notarié est à la charge de l'acquéreur ;
- L'acquéreur profitera des servitudes ou les supportera, s'il en existe ;

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **valider les modalités et conditions de cession de la portion de voirie objet de la présente délibération à la SCI LE GUE ou toute autre entité pouvant s'y substituer ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **14 NOV. 2023**

Notifié ou publié le **14 NOV. 2023**

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

The image shows a blue circular official stamp of the Agglomeration Community of Bocage Bressuirais. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pierre-Yves Marolleau'. The signature is written in a cursive style.